



Fiche de données de sécurité

ELVAJET DARK PRE-TRMT TS-E 600

Fiche de données de sécurité du 7/23/2015 Version 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Identification de la substance:

Dénomination commerciale: ELVAJET DARK PRE-TRMT TS-E 600

Code commercial: 598601TS

Numéro d'enregistrement: Voir Section 3

1.2 Usages principaux de la substance/préparation et usages déconseillés

Usage recommandé: Encre ink-jet

Usages déconseillés : Non Disponible

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Identification de l'entreprise: Sensient Imaging Technologies S.A.

Specialty Inks and Colors

Z.I. Riond-Bosson 8

CH-1110 MORGES 2, SWITZERLAND

Tel: +41 21 811 23 00

e-mail : sit-ch-info@sensient.com

Contact name : Nathalie Hippolite / Health, Safety & Environment Department

e-mail : nathalene.hippolite@sensient.com

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences

• Pour toute urgence liée à des matières dangereuses contacter le Swiss Toxicological Information Centre Zürich 24h / 24h - tel.: ++41 44 251 51 51

• Pour les produits non dangereux, contacter SENSIENT Tel: +41 21 811 23 00 - e-mail : nathalene.hippolite@sensient.com

SECTION 2: Identification des dangers



2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Eye Dam. 1 Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque

2.2 Éléments de l'étiquette

Règlement CLP 1272/2008/CE :

Pictogrammes et mentions d'avertissement



Danger

Code	Description
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Code	Description
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.A	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Contient:

NITRIC ACID, AMMONIUM CALCIUM SALT

Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue:

Aucun

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3 Autres risques

Aucun ingrédient PBT n'est présent

Autres risques : Aucun autre risque

Hazards not otherwise classified identified during the classification process

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique: ELVAJET DARK PRE-TRMT TS-E 600

Numéro d'enregistrement: Voir Section 3

3.2 Préparations

Non Disponible

Substances dangereuses au sens du règlement 1272/2008/CE et classification:

Quantité	Nom	Numéro d'identification	Classification CLP	Numéro d'enregistrement
12.5-15 %	NITRIC ACID, AMMONIUM CALCIUM SALT	CAS:15245-12-2 EC:239-289-5	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premier secours

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les habits et chaussures souillés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit et celles suspectées de l'avoir été.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Se laver soigneusement le corps (douche ou bain).

Retirer immédiatement les vêtements, chaussures ou chaussettes souillés.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer les yeux immédiatement et soigneusement sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières. Il est possible d'utiliser de l'eau froide. Le cas échéant, retirer au préalable les lentilles de contact. CONSULTER UN MEDECIN.

Protéger les yeux à l'aide d'une compresse de gaz stérile ou un linge propre et sec.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui présenter cette FDS et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

4.3 Indication de toute surveillance médicale et de tout traitement spécial requis

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

L'eau, CO2, mousse, poudres chimiques, selon les matériaux impliqués dans le feu. L'eau peut être employée pour refroidir les récipients exposés à la chaleur.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés

Aucun en particulier.

5.2 Risques particuliers inhérents par la substance ou la préparation

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée, utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau d'eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Mettre les personnes à l'abri.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Récupérer l'eau de lavage contaminée et l'éliminer conformément à la législation locale.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matière adéquate pour absorber le produit : matière absorbante sèche et inerte (p. ex. vermiculite, sable, terre)

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matière adéquate pour absorber le produit : matière absorbante sèche et inerte (p. ex. vermiculite, sable, terre)

Laver abondamment à l'eau.

6.4 Renvoyer à d'autres paragraphes

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée :

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de déjeuner.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions pour un stockage sécurisé, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux incompatibles:

Aucun en particulier.

Indications concernant les locaux de stockage:

Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui assurent une protection complète à la peau, par exemple en coton, en caoutchouc, en PVC ou en caoutchouc synthétique.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés, par exemple en PVC, en néoprène ou en caoutchouc.

Protection respiratoire:

Non Disponible

Mesures d'hygiène et techniques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

État physique Liquide
Aspect: Liquide, Incolore
Odeur: Non Disponible
Seuil d'odeur : Non Disponible
pH: Non Disponible
Point de fusion/point de congélation: Non Disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non Disponible
Point d'éclair: > 100°C / 212°F
Vitesse d'évaporation : Non Disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Non Disponible
Densité de vapeur: Non Disponible
Pression de vapeur (20°C): Non Disponible
Densité (20°C): 1.10 g/cm³
Hydrosolubilité: 1
Liposolubilité: Non Disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non Disponible
Température d'auto-allumage : Non Disponible
Température de décomposition : Non Disponible
Viscosité (20°C): Non Disponible
Propriétés explosives: Non Disponible
Propriétés comburantes: Non Disponible
Inflammabilité (solide, gaz) Non Disponible
Composés Organiques Volatils - COV = Non Disponible

9.2 Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Non Disponible
Miscibilité: Non Disponible
Conductibilité: Non Disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Données non disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4 Conditions à éviter :

Données non disponibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Données non disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Données non disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

NITRIC ACID, AMMONIUM a) toxicité aiguë LD50 Oral Rat = 2000mg/kg
CALCIUM SALT

Si elles ne sont pas spécifiées ci-dessus, les données demandées par le Règlement 830/2015/CE indiquées ci-dessous sont à considérer comme non disponibles.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) carcinogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
- j) danger par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Écotoxicité:

Liste des composants écotoxicologiques

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Non Disponible

12.3 Potentiel de bio-accumulation

Non Disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non Disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT n'est présent

12.6 Autres effets nocifs

Non Disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

N/A

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR-Nom d'expédition des Nations Unies : N/A

IATA-Nom technique : N/A

IMDG-Nom technique : N/A

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Classe : N/A

IATA-Classe : N/A

IMDG-Classe : N/A

14.4 Groupe d'emballage :

ADR-Groupe d'emballage : N/A

IATA-Groupe d'emballage : N/A

IMDG-Groupe d'emballage : N/A

14.5 Risques environnementaux

Quantité d'ingrédients toxiques : 0.00

Quantité d'ingrédients hautement toxiques : 0.00

Polluant marin : Non

Polluant environnemental: Non

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Route et rail (ADR-RID):

ADR-Etiquette : N/A

ADR-Numéro supérieur : N/A
ADR-Dispositions particulières: N/A
Code de restriction de tunnel d'ADR : N/A

Air (IATA):

IATA-Avion passagers : N/A
IATA-Avion cargo : N/A
IATA-Etiquette : N/A
IATA-Sub risque : N/A
IATA-Erg : N/A
IATA-Approvisionnement spécial : N/A

Mer (IMDG):

Code d'IMDG-Rangement : N/A
Note d'IMDG-Rangement : N/A
IMDG-Sub risque : N/A
IMDG-Approvisionnement spécial : N/A
IMDG-Page : N/A
IMDG-Etiquette : N/A
IMDG-EMS : N/A
IMDG-MFAG : N/A

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC

Non Disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique de la substance ou de la préparation

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Non Disponible

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 1: peu polluant.

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de l'innocuité des produits chimiques: Non

SECTION 16: Autres informations

Code Description

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Ce document a été créé par une personne compétente et formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

"SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS" - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

Légende relative aux abréviations et aux acronymes employés dans les fiches de données de sécurité :

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

IATA: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA)

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Instructions techniques fournies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)

Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

GefStoffVO: Règlement allemand relatif aux substances dangereuses

LC50: Concentration létale pour 50% du groupe test

LD50: Dose létale pour 50% du groupe test

DNEL: DNEL (Derived No Effect Level)

PNEC: PNEC (Predicted No Effect Concentration)

TLV: Valeur seuil

TWATLV: Valeur limite seuil pour la moyenne pondérée dans le temps (journée de 8 heures). (recommandée par l'ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

WGK: Classe de risque pour l'eau (Allemagne)

KSt: Coefficient d'exposition